

Quand la terre tremble, que les éléments se déchaînent et que les flots montent

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile**

Band (Jahr): **39 (1992)**

Heft 10

PDF erstellt am: **13.09.2024**

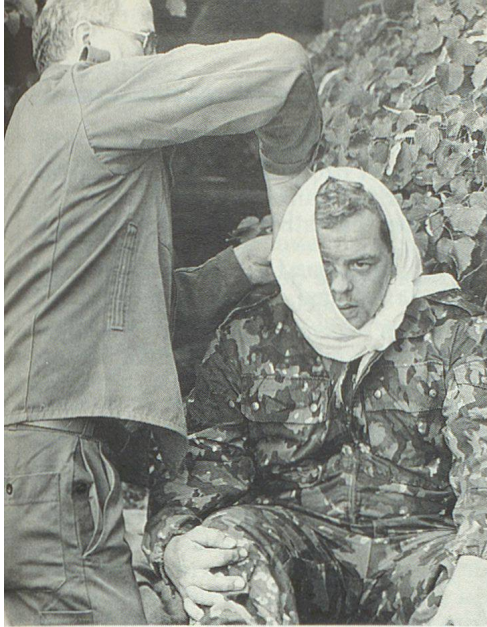
Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-368228>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

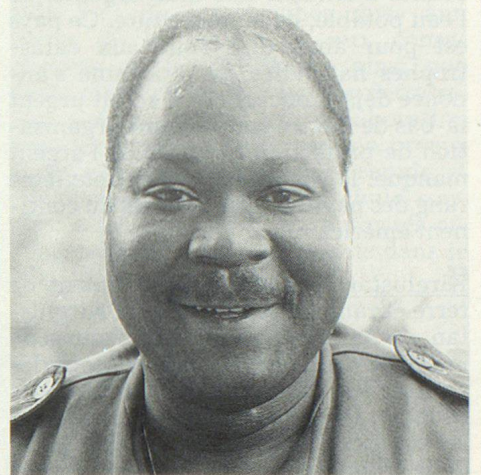
Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Zivilschützer versorgen Verletzte.
Ein Deckverband wird angebracht.

koordinierter Zusammenarbeit mit Armee und Feuerwehr bei den Einsätzen. Sodann wurde die Aufgebots- und Ernstfalldokumentation getestet, und schliesslich ging es um die Festigung der Stabsarbeit und des Dienstbetriebes.

Es wurden auch Schwachstellen geortet und schonungslos aufgedeckt. Zu diesem Zweck hatte die ZSO Beinwil/Birrwil eigens einen Beobachter in den Einsatz geschickt. «Pannen haben wir erwartet», erklärte OC-Stellvertreter Jürg Hofer. «Für die nächsten zwei bis drei Jahre wissen wir jetzt, wo wir bei der Detailausbildung ansetzen müssen.» Nach Beurteilung von OC Manfred Hintermann wurden die Übungsziele gesamthaft gesehen erfüllt. Insbesondere erwies sich die Zusammenarbeit als sehr gut. ▣



Eduard Haller aus Togo fühlt sich wohl in der ZSO Beinwil/Birrwil. (Fotos: rei.)

Les catastrophes naturelles: un défi pour la protection civile

Quand la terre tremble, que les éléments se déchaînent et que les flots montent

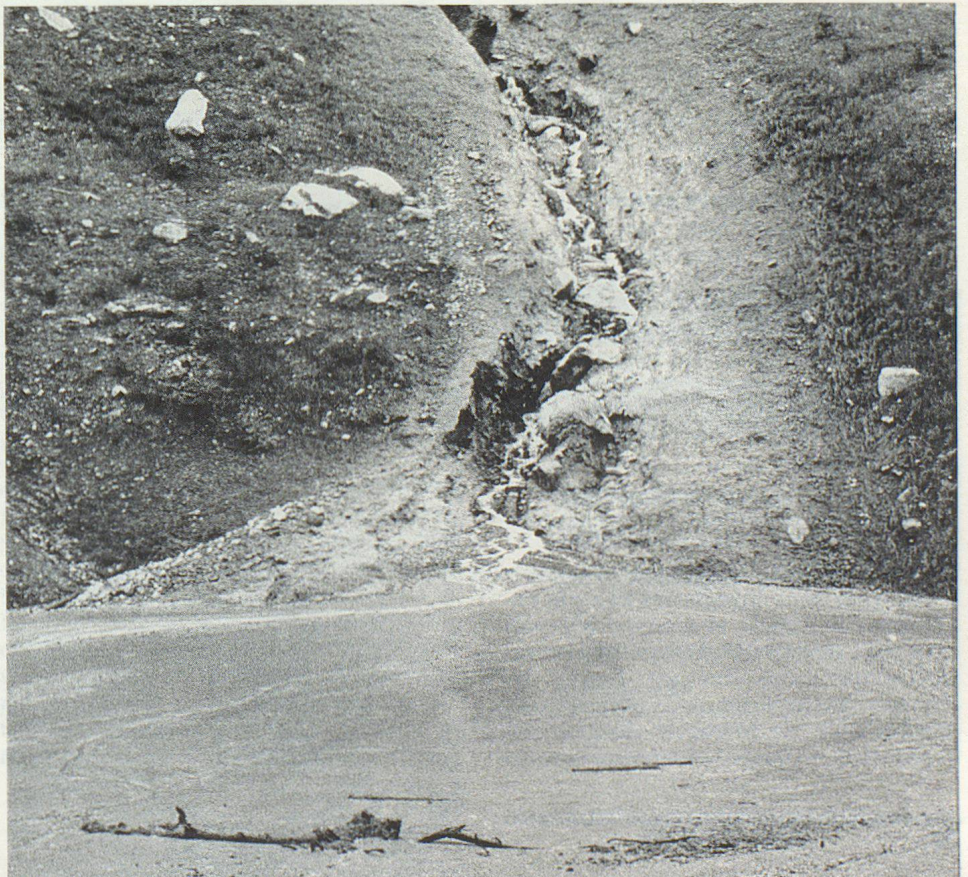
rei. Les reportages de ces dernières semaines et de ces derniers mois sur des catastrophes naturelles autour du globe donnent à réfléchir. Bien que les événements se soient déroulés selon un scénario chaque fois différent, ils ont un point commun: des équipes locales d'intervention bien formées, bien équipées et en nombre suffisant – qu'on les appelle secours en cas de catastrophe, sécurité ou protection civile – auraient pu empêcher nombre de conséquences dommageables, apporter un secours rapide et tempérer bien des détresses et des misères. Rappelons quelques-uns de ces événements.

Nous avons notre lot de catastrophes naturelles. Un gros éboulement de terrain s'est abattu dans la vallée.

Etats-Unis: L'ouragan «Andrew» sème le désastre sur son passage à travers la Floride et la Louisiane. Le bilan est lourd: 80 000 habitations et bâtiments détruits, 250 000 sans-abri. Les dommages matériels se chiffrent à 30 milliards de dollars. L'armée américaine, la garde nationale et d'innombrables volontaires conjuguent leurs efforts pour remédier autant que faire se peut aux conséquences de la catastrophe. Une semaine après, pourtant, plus de 100 000 personnes ne sont pas encore logées. De vastes régions restent privées de courant et de communications. Le gouvernement fédéral est violemment pris à partie pour ces carences.

Conclusion: la présence sur place d'une organisation de protection civile avec son équipement d'intervention, son infrastructure, ses constructions aurait permis en maints endroits une aide rapide et efficace.

Nicaragua: Après un séisme océanique un raz de marée haut de 15 mètres submerge de vastes bandes côtières. Plus de 100 morts, des centaines de blessés, des milliers de sans-abri. 15 000 per-



sonnes attendent une aide urgente, de l'eau potable, de la nourriture. Ce pays est pour ainsi dire voué aux catastrophes naturelles; la prochaine s'annonce déjà. Conclusion: il serait urgent là-bas de mettre sur pied une organisation de protection civile. Mais l'argent manque: le Nicaragua est au deuxième rang des pays les plus pauvres du continent américain...

Kirghistan: Un grave tremblement de terre ébranle la république du Kirghistan, en Asie centrale. Des douzaines de morts ou de disparus, 7000 maisons détruites, les routes et communications coupées. Des jours se passent avant que les équipes de sauvetage puissent juger de la situation dans cette région isolée. L'ancienne république soviétique se trouve dans une zone tectonique active; les séismes y sont fréquents. Conclusion: seules des organisations locales seraient à même d'intervenir rapidement dans cette région étendue dont la population est clairsemée.

Pakistan: Après quatre jours de pluies diluviennes au Pakistan et au nord de l'Inde, 1600 personnes sont portées disparues, la crue des fleuves ayant emporté des milliers de maisons. Les inondations sont fréquentes dans cette région et si les conséquences en sont si graves c'est qu'en réalité personne ne devrait s'établir là.

Conclusion: une organisation de secours équipée en fonction des risques propres à la situation locale pourrait au moins sauver des vies.

La liste serait longue des cataclysmes et sinistres qui se sont produits cette année seulement: le fleuve de boue au Pinatubo, les violentes tempêtes sur le sud-ouest de l'Allemagne, les graves intempéries de Flums, le cyclone sur Kauai, les tempêtes de neige sur la Nouvelle-Zélande. Et toujours la même question angoissante: d'où viennent les secours ou qui aurait pu apporter une aide rapide et efficace?

Le risque de catastrophe s'accroît

Les catastrophes sont de tous les temps; par leur gigantisme certaines ont marqué l'histoire de la planète. En 1883, l'éruption de volcan Perbuatan sur l'île Krakatoa avait fait 36 000 victimes, sans parler de ses répercussions climatiques sur toute la surface du globe. On peut évoquer aussi le séisme de Kansu (Chine) en 1920: 200 000 morts. Plus près de nous dans le temps, 300 000 personnes avaient perdu la vie au Bangladesh lors des crues catastrophiques de 1970.

Quelque 150 000 séismes et secousses telluriques sont enregistrés chaque année dans le monde et environ 500 volcans sont en activité. L'éventail des catastrophes naturelles est large: cyclones, intempéries et inondations, éboulements de terres et de glaciers, avalanches, séismes, sécheresse persis-

tante, incendies de forêts, autant d'événements qui peuvent survenir même chez nous, tout soudain, sans avertissement.

Le nombre de catastrophes n'a en réalité pas augmenté récemment; en revanche le risque s'est nettement accru, en raison notamment de l'expansion démographique et de la densité globale d'occupation du sol. En 1950 la population mondiale était de quelque 2,5 milliards d'âmes; elle a presque doublé aujourd'hui et le chiffre pourrait atteindre 8 milliards en l'an 2025. Cette croissance fait que des populations s'installent dans des espaces précédemment jugés inhabitables, s'exposant ainsi davantage aux risques de catastrophe. Le Bangladesh dont nous avons déjà parlé est à cet égard un exemple typique: faute de mieux, les gens vivent dans les contrées marécageuses formées par le delta du Gange et du Brahmapoutre qui, à répétition, sont frappées par les inondations et les cyclones. Détail mi-tragique: la perte de 300 000 personnes disparues lors du cataclysme de 1970 fut compensée en l'espace de 150 jours par le taux élevé de natalité. Les catastrophes naturelles qui se sont produites entre 1970 et 1989, en gros un milliard, ont coûté la vie à quelque 1,5 million de personnes; le nombre de blessés est à peu près du double, les dommages matériels sont incalculables.

Nouveau danger: les changements climatiques

Un nouveau potentiel de risque se profile à l'horizon: l'hypothèse est émise aujourd'hui déjà que l'effet de serre, soit le réchauffement de la planète dû à la présence accrue dans l'atmosphère terrestre de dioxyde de carbone, oxyde

d'azote, chlorofluorocarbones (CFC), méthane et ozone aurait sa part de responsabilité dans la survenance de certaines catastrophes, ouragans par exemple.

Le phénomène de l'effet de serre a été observé au siècle passé déjà et depuis plusieurs décennies on cherche à obtenir par des méthodes scientifiques des données sûres pouvant constituer la base de pronostics.

Les indices rassemblés jusqu'ici permettent d'établir un lien réciproque entre le réchauffement de la température observé depuis le milieu du siècle passé et la concentration dans l'atmosphère de gaz dits «à effet de serre». A compter du milieu de l'année 1860 la température moyenne a augmenté de 0,5 degré Celsius; entre 1980 et 1988 nous avons eu les six années les plus chaudes depuis 1860 et le mois d'août 1992 a été en Suisse le plus chaud depuis 185 ans.

Les phénomènes climatiques extrêmes tels que la sécheresse persistante dans le sud-est et le centre occidental des Etats-Unis, les inondations en divers points du globe, les précipitations extraordinaires de 1987 dans les Alpes ou encore l'hiver sec de 1989 en Europe centrale sont-ils des signes d'un tel changement de climat ou peut-on les ranger dans le cadre des fluctuations naturelles observées de tout temps? La question est ouverte. Des recherches révèlent notamment qu'au réchauffement de la température souvent attribué à l'effet de serre, se superposent d'autres variations. Ainsi la capacité des océans d'emmagasiner des calories retarde d'environ deux décennies la montée globale de la température. D'autres paramètres: système terrestre, circulation des océans, éruptions volcaniques, peuvent influencer sur la température globale et doivent être pris en compte.

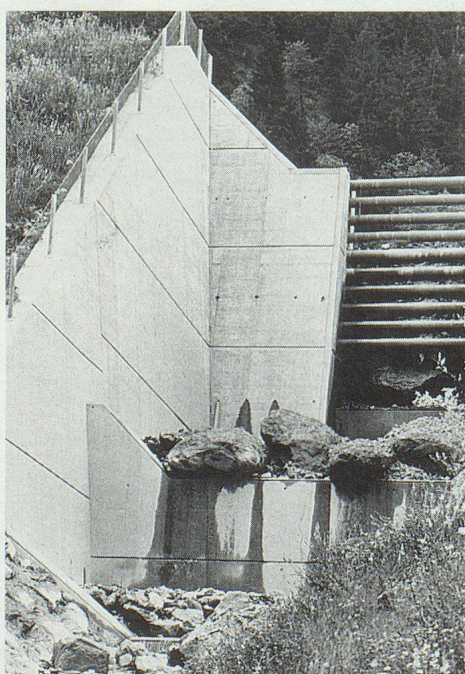
Un aspect enfin à ne pas négliger: la planète a toujours connu des variations de climat. On pense aujourd'hui qu'un phénomène catastrophique de l'histoire de la terre a pu être à l'origine de la soudaine disparition des dinosaures. Ce qui importe pour nous c'est que le passage d'une haute à une basse température ait pu se produire en l'espace d'une ou deux générations. Un changement aussi rapide, avec les conséquences draconiennes qu'il entraînerait pour l'humanité, serait un défi de taille pour la science, la technique, l'économie et la société en général. C'est un commandement de l'heure de ne pas fermer les yeux sur les risques de notre temps mais de se préparer à affronter de nouveaux dangers.

Rapport sur la sécurité et Plan directeur

Dans le contexte évoqué plus haut, le Rapport du Conseil fédéral sur la sécurité et le Plan directeur 95 de la protection civile prennent une nouvelle résonance. Au risque de redites, il n'est pas inutile de rappeler quelques passages

Le pire a pu être évité grâce à un bassin collecteur.

(Photos: rei.)



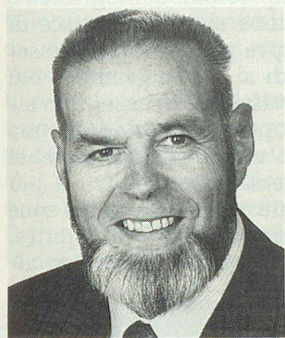
du rapport du Conseil fédéral sur l'engagement et l'organisation de la Protection civile. Le Conseil fédéral dit en substance: Des dangers qui ne relèvent pas du pouvoir politique menacent notre population et ses bases d'existence. Ils se développent lentement sans même qu'on s'en aperçoive mais passé un certain degré ils sont irréversibles. C'est en premier lieu le risque de catastrophes naturelles et de catastrophes engendrées par notre civilisation. Il est à craindre que ce risque ne s'aggrave pour nos régions écologiquement très

sensibles. Notre espace de vie, marqué par l'évolution démographique et économique, se caractérise par une haute densité de valeur et une forte interdépendance. L'industrialisation multiplie le potentiel de catastrophe, le système se fait plus vulnérable et il devient toujours plus difficile de préserver les espaces menacés.

Cette réflexion justifiait le mandat principal confié à la Protection civile selon le Plan directeur. Le Conseil fédéral le précise dans son message: La Protection civile, en premier lieu ins-

trument de la Commune, apporte son aide lors de catastrophes dues aux forces de la nature ou aux conséquences de la civilisation ainsi que dans d'autres situations de détresse. Son action, menée en collaboration avec les services d'intervention prévus à cet effet, se veut simple, rapide et coordonnée. La Protection civile soutient ainsi la mission des autorités civiles: maîtriser ces événements dans le délai utile. ▀

Tout nouvel objectif est un défi!



Conseiller national Hanspeter Seiler (UDC), Ringgenberg

Les bouleversements fondamentaux qui ont lieu de manière incroyablement fulgurante en Europe centrale et orientale ont déclenché dans notre pays des modes de réflexion qui s'expriment entre autres à travers une nouvelle manière d'évaluer la situation en matière de politique de sécurité. A part l'armée, cette réorganisation a concerné – et concerne toujours – en particulier aussi la protection civile. Les catastrophes naturelles qui se sont multipliées au cours de ces dernières années – on peut aisément les considérer au sens le plus large comme des conséquences de notre civilisation et de notre époque profondément technicisée – ont rendu plus fréquentes les interventions d'organisations de protection. Nous reconnaissons volontiers que la protection civile a accompli un travail remarquable qui donnait lieu dans de très larges couches de la population à de gros efforts de bonne volonté. L'importance de la protection civile par rapport au cahier des charges a très clairement changé de nature. Le plan directeur 95 de la protection civile tente de prendre en compte ces changements et d'adapter la mission et l'engagement de la protection civile à ces nouvelles données.

A la protection civile, moyen à la disposition des autorités civiles, il incombe principalement deux tâches:

- prendre les mesures visant à assurer la protection, le sauvetage et la prise

en charge de la population en cas de conflits armés,

- apporter un secours en cas de catastrophes naturelles et résultant de carences techniques de notre civilisation ou de toute autre situation urgente.

La claire répartition des tâches entre p. ex. la protection civile et les sapeurs-pompiers a pour but, dans le sens d'une «concentration des forces», de promouvoir une organisation bien rôdée susceptible d'être engagée à tout moment pour le même objectif. Il ne fait aucun doute qu'une telle conception apporte plus de flexibilité, plus d'efficacité et une «force de frappe» plus élevée. L'abaissement de l'âge de l'obligation de servir dans la protection civile est un pas allant dans la bonne direction.

La réalisation de ces objectifs auxquels il s'agit de tendre suppose toutefois la mise à disposition des moyens requis en hommes et en matériel. L'assainissement des budgets de l'Etat touche bien entendu aussi la protection civile et les efforts d'économie déployés à cet égard ne s'arrêtent pas sur le seuil de la protection civile; chaque domaine doit en effet apporter sa contribution à l'assainissement des finances de l'Etat. Au niveau du personnel, il est prévu une réduction de quelque 140 000 hommes et femmes et la décharge en matériel et équipement – le service de lutte contre le feu est transféré, même pendant les périodes de service actif, aux sapeurs-pompiers – entraînera de substantielles économies. La restructuration de la protection civile ne peut être accomplie de manière isolée, mais dans le cadre d'un projet global regroupant l'armée, la protection civile et les sapeurs-pompiers. Une scission de cette unité conceptuelle est absolument dénuée de tout sens.

Le plan directeur 95 de la protection civile constitue une innovation nécessaire et parfaitement justifiée. Celle-ci permettra de rendre le service de protection plus performant, d'accroître la motivation des personnes astreintes à

servir et de conforter la confiance de la population dans l'efficacité de la protection civile. Les nouveaux objectifs ont toujours un effet stimulant. A tous les niveaux, les autorités ne doivent pas se soustraire à leur responsabilité qui consiste à relever ce défi. Ni à celle de sa volonté d'appréhender le problème dans sa globalité et de mettre, comme l'exige la raison, à disposition les moyens requis.

(Lors de sa séance du 8 octobre 1992, le Conseil national a approuvé le plan directeur 95 de la protection civile et renoncé au nouveau train de mesures d'économie proposé par la Commission des finances du Conseil national. Réd.) ▀

NEUKOM

**Mobilier pour
centres de
protection civile**

études et projets, fabrication

H. Neukom SA
8340 Hinwil-Hadlikon
Téléphone 01/938 01 01